



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/026

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT  
ET À L'AGENCE DE L'EAU POUR LES POSTES  
TECHNICIENS RIVIÈRES**

Envoyé en préfecture le 03/04/2019

Reçu en préfecture le 03/04/2019

Affiché le

ID : 033-243301264-20190326-2019\_026-DE

SLOW

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 34**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 41**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 18 mars 2019**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 18 mars 2019**

**Le 26 mars de l'année deux mille dix-neuf à 18h30**

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	E	M. DARBO	LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	E	M. BOS
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	P	
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E	Mme OHRENSSTEIN- DUFRANC	DEBACHY Maryse	E	M. CLEMENT
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	A				

Sur proposition de Monsieur le Président, Mme Chenna est élu(e) secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/026

## OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT ET À L'AGENCE DE L'EAU POUR LES POSTES TECHNICIENS RIVIÈRES

Envoyé en préfecture le 03/04/2019  
Reçu en préfecture le 03/04/2019  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20190326-2019\_026-DE

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment son article 3-2-1 relatif à la protection et à la mise en valeur de l'environnement,

**Vu** le Règlement d'intervention annexé au Budget Primitif du Budget Principal 2019 du Département de la Gironde, voté le 17 décembre 2018,

**Vu** le XI<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne 2019 – 2024,

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

### EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 la compétence de gestion des bassins versants du territoire, devenue compétence GEMAPI depuis la délibération du 2 avril 2016. Le responsable environnement coordonne les missions du service environnement dont la gestion et l'entretien des cours d'eau. Deux techniciens rivières assurent 50 % de leur temps de travail à la gestion des bassins versants et zones humides.

Les activités régulières des techniciens rivières sont :

- Veille réglementaire,
- Mission de surveillance de l'ensemble des bassins versants du canton de La Brède,
- Suivi des études et travaux sur réhabilitation de la continuité écologique,
- Suivi et réception des chantiers d'entretien et restauration des cours d'eau,
- Participation à l'élaboration du budget, rédaction des marchés d'appel d'offres et demandes de subvention,
- Contacts réguliers avec les partenaires (association de pêche, ONEMA, Fédération départementale de pêche, propriétaires riverains des cours d'eau, IRSTEA, Réserve Naturelle géologique de Saucats La Brède...),
- Assistance technique et veille sur les problématiques d'inondations,
- Travail de communication via l'élaboration de documents à l'attention des administrés ou de réunions publiques.

Les techniciens rivières sont à la disposition des Maires pour les accompagner dans toutes les sollicitations concernant les sujets hydrauliques, piscicole ou réglementaire concernant les cours d'eau et zones humides du territoire.

Le coût de cette mission est estimé au pro rata de l'activité des techniciens sur la mission « gestion des bassins versants » ; soit un coût estimatif comprenant une partie des salaires des deux techniciens rivières et du responsable de service, ainsi que les dépenses de fonctionnement liées au poste, à savoir :

- Frais de déplacements,
- Frais de communication,
- Équipement petits matériel hors investissement,
- Frais de formation.

Le lancement de cette opération est proposé dans le cadre des missions à réaliser en 2019. Celles-ci pourraient être éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Département de Gironde.

Le coût estimatif des dépenses liées aux postes de techniciens rivières est de : 75 000 € HT

Pour assurer leurs missions, les techniciens rivières ont besoin d'équipement en matériels éligibles aux dépenses d'investissement. En 2019, la CCM souhaite équiper ses techniciens de :

- Une tablette numérique permettant d'assurer le travail de géo-référencement directement sur le terrain. Le coût estimatif est de 500 € HT,
- Un drone, permettant dans de meilleures conditions la surveillance des milieux aquatiques. Le coût estimatif est de 1 667 € HT



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/026

## OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT ET À L'AGENCE DE L'EAU POUR LES POSTES TECHNICIENS RIVIÈRES

Envoyé en préfecture le 03/04/2019  
Reçu en préfecture le 03/04/2019  
Affiché le  
ID : 033-243301264-20190326-2019\_026-DE

Pour assurer la promotion des actions du service, il est prévu :

- La réalisation d'une vidéo documentaire en lien avec la biodiversité et les milieux aquatiques.

Le coût estimatif est de 4 167 € HT

Le Département déploie des aides aux collectivités qui permettraient de financer le projet. Il pourrait être subventionné par le biais du dispositif « aide à la gestion des milieux aquatiques ».

Le montant de l'aide est plafonné à 30 %, auquel le Département déduit le coefficient départemental de solidarité (CDS).

Pour la CCM, le CDS est de 0,86. Ainsi, la collectivité pourrait percevoir une subvention maximum de 20 984 € au titre du projet.

De la même manière, la CCM pourra solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne, qui, dans son 11ème plan alloue des financements pour ce type de projet. Le montant de l'aide est plafonné à 50 %. Ainsi, la collectivité pourrait percevoir une subvention maximum de 40 667 €.

	Coût du projet HT	Taux de financement	Subventions demandées	Financeurs
Salaire des techniciens rivières (+ frais divers)	75 000€	30 %	19 350€	Département 33
		50 %	37 500€	Agence de l'Eau
		20 %	18 150€	CCM

	Coût du projet HT	Taux de financement	Subventions demandées	Financeurs
Équipements techniques	6 333€	30 %	1 634€	Département 33
		50 %	3 167€	Agence de l'Eau
		20 %	1 532€	CCM

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Autorise Monsieur le Président à solliciter le Département et l'Agence de l'eau, afin d'obtenir des subventions pour financer les postes de techniciens rivières ainsi que l'équipement du service environnement,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 26 mars 2019

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*

